

In memoriam Jean-François Poudret (1931-2014)

Autor(en): **Tappy, Denis**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **123 (2015)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IN MEMORIAM

JEAN-FRANÇOIS PLOUDRET (1931-2014)

Avec la disparition du professeur Poudret, décédé le 5 septembre 2014, c'est toute l'histoire du droit vaudois qui se retrouve un peu orpheline. Ce très grand juriste a en effet durablement marqué de son empreinte cette discipline, qu'il a enseignée à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne entre 1964 et 1999. Il avait su lui donner un rayonnement particulier, au point que certains n'ont pas hésité à parler d'École de Lausanne à propos de son œuvre et de celle de ses disciples.

Né à Saint-Raphaël (Var) le 8 juin 1931, dans une famille franco-suisse, Jean-François Poudret a vécu à Paris jusqu'en 1937, date du décès de son père, officier de carrière dans l'armée française, puis dans le Midi. C'est la guerre qui le fit retourner en Suisse, sa mère estimant plus sûr de l'envoyer achever sa scolarité dans le canton de Vaud, auquel il s'attachera dès lors profondément. Ceux qui, plus tard, ont vu en lui une sorte de modèle du juriste par excellence seront peut-être surpris d'apprendre que sa vocation pour cette discipline n'allait nullement de soi: comme il l'a raconté avec humour dans un petit texte évoquant sa carrière et sa vocation historique¹, c'est au dernier moment qu'il s'est décidé pour le droit, après avoir longtemps hésité avec d'autres types d'études, en particulier l'architecture.

C'est cependant en définitive à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne qu'il s'inscrivit après avoir passé son baccalauréat. Il y effectua un cursus couronné par un doctorat obtenu en 1955 avec une thèse sur *La succession ab intestat dans le pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIII^e-XVI^e siècles)*. Sa prédilection pour l'histoire du droit était ainsi clairement affirmée.

Dirigée par le professeur lausannois François Gilliard, cette thèse avait notamment mis Jean-François Poudret en contact avec le professeur dijonnais Georges Chevrier, alors l'un des meilleurs spécialistes du testament médiéval. Ce fut le début de liens restés constamment étroits depuis avec les chercheurs bourguignons et la Société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons, comtois et romands, centrée à Dijon, d'une prédilection pour des périodes (la fin du Moyen Âge et le XVI^e siècle), des thématiques (l'histoire du droit privé et ses sources) et des méthodes (la recherche centrée sur le droit local et autant que possible fondée sur des actes de la pratique et des sources judiciaires inédites) auxquelles il ne fera que de modestes infidélités tout au long de sa carrière.

Après l'achèvement de sa thèse, Jean-François Poudret quitta cependant temporairement le monde universitaire. Suivant le cheminement alors normal pour un docteur en droit vaudois, il passa en 1957 un brevet d'avocat et s'associa avec un autre de ses maîtres à penser, l'avocat lausannois Marcel Regamey, pour la pratique du barreau, qu'il a exercée près de trente ans. Il n'en continua pas moins à faire des recherches et des publications historiques, y compris dans la présente revue où il publia notamment à cette époque un article sur «L'heureuse destinée des notaires vaudois au Moyen Âge» (*RHV* 64, 1956, pp. 1-25). Sans être très intense, sa collaboration à la *Revue historique vaudoise* s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'à la fin de sa vie

1 «Un parcours atypique sous le signe des gémeaux», in *Ego-Histoires. Ecrire l'histoire en Suisse romande*, Neuchâtel: Alphil, 2003, pp. 419-430, aussi reproduit dans le recueil d'articles mentionné à la note 3 ci-après.

puisqu'en, en automne 2012 encore, il y rendait compte du dernier volume des *Sources du droit suisse* consacré au droit vaudois².

L'année 1956 fut aussi pour Jean-François Poudret l'époque de son mariage avec une Vaudoise, Marianne Poudret-Cruchet, née en 1935, puis de la naissance de leurs deux enfants, Alban Poudret (né en 1957) et Véronique de Morsier-Poudret (née en 1959). Cet entourage familial chaleureux et constamment attentif a beaucoup compté pour assurer à cet homme constamment suroccupé l'équilibre et le ressourcement nécessaires à ses travaux.

Jean-François Poudret racontait volontiers que c'était aussi un peu par hasard qu'il avait été amené à assumer, dès 1963, presque au pied levé, l'enseignement de l'histoire du droit à l'Université de Lausanne, le professeur Gilliard ayant décidé soudainement d'abandonner cette branche au profit du droit suisse des obligations. L'année suivante, il reprenait aussi, d'abord comme suppléant, les cours de procédure civile dans la même faculté. Il y assumait dès lors un enseignement à plein temps (longtemps sans renoncer pour autant à la pratique parallèle du barreau, qu'il poursuivit jusqu'en 1986), ajoutant encore depuis 1993 un cours post-grade de droit de l'arbitrage international aux deux branches précitées.

Retraité depuis 1999, mais resté très actif jusqu'à ces toutes dernières années, marquées par la maladie, Jean-François Poudret a laissé une œuvre faisant date, cela dans les trois domaines précités. En procédure, les trois volumes de son *Commentaire de la loi fédérale d'organisation judiciaire* (Berne, 1990-1992, plus de 1600 pages au total) ont été incontournables pour tous les juristes suisses jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur cette question en 2007. Cette autorité rayonnante se retrouvait d'ailleurs dans le volet « arbitrage » de son immense œuvre scientifique, volet pour lequel sa notoriété dépassait de loin les frontières nationales... Il est symptomatique que son *Droit comparé de l'arbitrage international* (Bruxelles-Zurich, 2002, 1176 pages), publié en collaboration avec un de ses anciens doctorants, l'avocat genevois et aujourd'hui professeur à Neuchâtel, Sébastien Besson, ait fait l'objet d'une deuxième édition mise à jour en anglais (*Comparative Law of International Arbitration*), parue à Londres en 2007 et qui aura été son dernier ouvrage majeur.

Une telle activité de positiviste, qu'il n'y a pas lieu d'évoquer plus en détail dans la présente revue, aurait suffi à remplir plusieurs existences. Pourtant c'est sans doute à l'Histoire du droit qu'il s'est le plus attaché. Son œuvre dans cette discipline comporte près d'une centaine d'articles et d'ouvrages³. La très grande majorité porte sur les institutions, les sources et le droit privé des régions romandes à la fin du Moyen Âge ou au XVI^e siècle, même si Jean-François Poudret n'a pas dédaigné de s'écarter parfois de ces domaines ou époques, par exemple pour étudier l'enquête par turbe devant les juridictions royales françaises (*Revue d'histoire du droit français et étranger*, ci-après *RHDFE*, 65, 1987, pp. 71-86), pour retracer l'influence du Code Napoléon en Suisse romande (*RHDFE*, 69, 1991, pp. 41-61) ou pour torcher avec brio des rapports généraux

2 Compte-rendu de Regula Matzinger-Pfister, *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536-1798. Parties 1 et 2*, Bâle: Schwabe, 903 p., in *RHV* 120, 2012, pp. 419-420.

3 Une liste de ses publications historiques jusqu'en 1999 est publiée dans les mélanges d'histoire du droit qui lui avaient été dédiés lors de la retraite (« À cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret », Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1999, pp. 15-21, *BHV* 115); elle est complétée jusqu'en 2007 aux pp. 13-15 du recueil d'articles mentionné à la note 3 ci-après. Depuis, Jean-François Poudret a encore publié en histoire du droit les travaux suivants: « L'exercice de la justice par le Conseil de ville de Fribourg (XIV^e et XV^e siècles), en particulier la procédure des « cas attrait », in *Revue de droit suisse*, 129, 2010, pp. 629-645; « Un procès devant le châtelain de Sion au sujet du pouvoir de disposer de l'épouse (1450) », in *Vallesia*, 60, 2011, pp. 107-114; « Un arbitrage cis et transjuran dans la succession du comte Louis de Neuchâtel », in *Droit, administration et justice*, Nancy: Presses universitaires de Nancy, 2011, pp. 523-536; « Principales raisons du rejet du droit écrit en pays de Vaud », in *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 69, 2012, pp. 301-307.

lors de plusieurs congrès internationaux sur l'individu face au pouvoir, dans les *Recueils Jean Bodin* (48, 1989, pp. 11-30); sur la connaissance et la preuve de la coutume dans les *Recueils Jean Bodin* (52, 1990, pp. 511-545); sur la puissance paternelle, la puissance maritale et les régimes matrimoniaux dans *Le droit de la famille en Europe...*, Strasbourg, 1992, pp. 843-852. Une sélection de quinze de ses contributions les plus représentatives a été rééditée dans un recueil récent⁴.

Comme historien du droit, Jean-François Poudret a aussi participé à la très vaste entreprise de publication des *Sources du droit suisse* menée depuis plus d'un siècle par la Fondation des sources du droit de la société suisse des juristes. Membre pendant des décennies du comité de cette dernière, il s'est beaucoup investi dans la publication de plusieurs des volumes de sources antérieures à la fin de l'Ancien Régime, aujourd'hui au nombre de plus de cent, que publie cette fondation. En particulier il a été coéditeur du premier tome concernant le droit du canton de Vaud (1972) et a joué un rôle non négligeable dans la venue à chef des quatre autres tomes parus à ce jour concernant ce canton (1977-2010), du seul volume existant concernant le canton de Neuchâtel (1982) et du dernier tome concernant le droit du canton de Fribourg (2009).

Tous ces travaux historiques de Jean-François Poudret ont cependant été presque éclipsés par les six volumes de ses *Coutumes et coutumiers*, parus à Berne entre 1998 et 2006: il s'agit d'une somme en très grande partie fondée sur des sources inédites de plus de 3600 pages au total; dressant dans tous les domaines du droit privé un tableau détaillé des diverses coutumes de la Suisse romande actuelle pendant les derniers siècles du Moyen Âge et au XVI^e siècle, ce maître-ouvrage constitue aujourd'hui «la» référence incontournable pour toute étude d'histoire du droit touchant ces périodes et ces domaines.

Jean-François s'est parfois écarté de l'histoire du droit pure, pour aborder des sujets d'histoire locale de ce canton qu'il aimait tant. En particulier il a publié en 1962 un petit ouvrage sur *La Maison de Savoie évincée de Lausanne par Messieurs de Berne*, qui reste une des études les plus approfondies sur l'histoire politique lausannoise de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle. Il avait aussi accepté de rédiger six chapitres de l'histoire vaudoise dans le quatrième volume de *L'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*. Comme historien du droit, il tenait cependant à la spécificité de sa discipline et au maintien de méthodologies et de préoccupations propres. En même temps, il savait la richesse de l'interdisciplinarité et avait su tisser des liens amicaux fructueux avec les historiens des Facultés des lettres, en particulier médiévistes. Son goût pour la mise à disposition des sources s'inscrivait dans une pareille logique de complémentarité et de collaboration: il était ainsi conscient et heureux que les recueils d'actes publiés dans les *Sources du droit suisse* évoquées plus haut devaient pouvoir servir aussi, voire surtout à des chercheurs non-juristes. Ceux-ci peuvent de même trouver dans ses *Coutumes et coutumiers* une mine presque inépuisable de références à des dizaines de milliers d'actes juridiques (contrats, testaments, jugements, etc.) de la fin du Moyen Âge ou du XVI^e siècle, provenant des archives de toute la Suisse romande et qui, au-delà de l'utilisation propre à l'histoire du droit qu'il en est fait, peuvent fournir de riches pistes de recherche en histoire sociale, en histoire des mentalités, en histoire économique...

En Suisse, Jean-François Poudret a été membre pendant des années du Conseil de fondation du Fonds national de la recherche, qu'il a présidé de 1983 à 1986. Au-delà de nos frontières, outre ses liens avec la SHDB évoquée ci-dessus, dont il était un des présidents d'honneur, il a aussi été membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse et membre suisse du Wissenschaftlicher Beirat des Max-Planck-Institutes für europäische Rechtsgeschichte à Francfort et membre de la Société d'histoire du droit à Paris. Son rayonnement international, particulièrement en France, lui avait valu trois doctorats *honoris causa* des Universités de Toulouse (1977), de Strasbourg (1986) et de Montpellier (1991).

Le tableau ne serait pas complet sans évoquer le rôle de Jean-François Poudret comme directeur de thèse, rôle qu'il affectionnait particulièrement. Au total, il a suscité, au cours de ses trente-six ans d'enseignement

4 *Coutumes et libertés: recueil d'articles*, Dijon: Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons comtois et romands/Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2009, 290 p. (BHV 133).

universitaire, les vocations de plusieurs dizaines de doctorants, dont une vingtaine dans le seul domaine de l'histoire du droit. L'existence d'une telle pépinière de disciples est peut-être la plus belle preuve de son rayonnement personnel et de ses qualités d'enseignant hors du commun.

Denis Tappy